

Envoyé en préfecture le 03/10/2024 Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le 03/10/2024

ID: 022-200022739-20240926-DEL\_2024\_05\_34-DE

# DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi 26 septembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle Georges Rumen au Siège de l'Agglomération à Guingamp, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

## **Etaient présents les Administrateurs suivants :**

BOUILLOT Lise; GENETAY Stéphanie; GEORGELIN Dominique; GUILLOU Claudine; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE CALVEZ Michel; LE FOLL Marie-Françoise; LE GOFF Yannick; LEVEDER Adeline; NAUDIN Christian; RASLE-ROCHE Morgan; THOMAS Joseph; VILLECROZE Philippe;

## Administrateurs absents excusés :

CROISSANT Guy; GOASDOUE Gérard; LE MEAUX Vincent; OLLIVRO HERVE; BOSCHER Marina; COCGUEN Marie-Jo; INDERBITZIN Laure-Line; LE BLOAS Mireille; LE SAULNIER Brigitte;

# Administrateurs absents:

TOMYN Jérémy

Administrateur absent ayant donné pouvoir : Guy CROISSANT à RASLE-ROCHE Morgan

En exercice : 25
Présents : 14
Absents : 11
Représenté : 1

Date d'envoi des convocations : vendredi 6 septembre 2024

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 03/10/2024 Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le 03/10/2024

ID: 022-200022739-20240926-DEL\_2024\_05\_34-DE

DEL 2024-09-34

### CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

# **CIAS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS CISPDR**

Considérant que la Commission Permanente réunie le 26 septembre 2024, a étudié toutes les demandes de subventions adressées aux CIAS dans le cadre de l'appel à projet.

Le Conseil d'Administration, après avoir examiné les différentes demandes, propose d'attribuer les subventions 2024 telles que récapitulées dans le tableau ci-après :

Opérateur	Intitulés des projets	Financement déjà accordé	Montant sollicité	Avis Commission	Montant proposé
TI'GOUZKET	Hébergement de femmes victimes de violences	Sans objet	5000€	2500€	2500€
Commune de Grâces	Marche violette	Sans objet	600€	600€	600€

Monsieur Yannick LE GOFF se retire et ne prend pas part au vote pour l'attribution d'une subvention au CCAS de la commune de Grâces.

Le Conseil d'Administration précise que la subvention accordée à l'Auberge Solidaire est exceptionnelle et non renouvelable.

Lecture entendue, et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- > SE PRONONCE favorablement sur les demandes de subvention listées ci-dessus,
- > VALIDE les propositions formulées par la Commission Permanente,
- > **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,
PAIMPOLITE